



Déclaration liminaire CTM de repli du 09 octobre 2019

Madame la Ministre, Madame la Secrétaire Générale,

Les Comités Techniques Ministériels se suivent et se ressemblent.... D'ailleurs, nos déclarations liminaires pourraient être des « copier-coller » de réunions en réunions tellement le manque de dialogue social et de reconnaissance est criant dans ce Ministère.

Comment ne pas, une nouvelle fois, dénoncer la tenue de ce CTM de repli alors même que la CGT des chancelleries et des services judiciaires est en plein congrès national. Pourtant et que l'on sache, les dates de congrès des organisations syndicales ne sont pas transmises à l'administration à la dernière minute. Malgré cela, vous déroulez... Quelle belle conception du dialogue social !!!

Le dialogue social mis en place dans ce Ministère est à l'image des politiques d'austérités menées par ce gouvernement. Vous usez de tous les subterfuges pour arriver à vos fins, et ce aux détriments des agents qui se battent chaque jour pour la bonne marche du service public de la Justice et de ses usagers.

Après la loi de la transformation de la fonction publique et la volonté affichée de ce gouvernement de précariser les agents publics et le service public, c'est maintenant au tour de la réforme des retraites, nouvelle attaque conséquente de nos politiques envers les travailleurs, qui créera, elle aussi, un recul social sans précédent...

Le projet de décret modifiant le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, inscrit pour avis dans l'ordre du jour de ce CTM, nous démontre bien là le peu de considération que vous pouvez porter aux personnels de l'administration pénitentiaire. Nous vous savions tenaces, mais là, on frise le ridicule. Inventer un mécanisme plus que douteux, avec la mise en place d'un contradictoire par écrit pour seule défense, est

juste scandaleux !!! Et ce, dans le seul but de conserver votre arme anti-conflit social dans l'administration pénitentiaire, votre sempiternel statut spécial !!!!

Le Conseil Constitutionnel a prié le Ministère de sortir par la porte, voilà que vous souhaitez rentrer par la fenêtre !!!

La CGT le dit et le redit : ce statut spécial n'est pas digne de ce Ministère et appartient à une autre époque. Nous demandons son abrogation !!!

Alors, après tant de démonstrations de mépris envers les partenaires sociaux et les personnels que nous représentons, comment pouvez-vous encore évoquer le simple mot de dialogue social ?!!! Comment pouvez-vous parler de reconnaissance quand les réformes successives viennent mettre à mal le devenir des personnels ?..

Les belles paroles s'envolent alors que les écrits et les actes restent !!!

Dans la même lignée, ce ministère s'entête à vouloir passer en force le statut des cadres éducatifs à la PJJ, faisant fi du mouvement de contestation des personnels, qui rejettent ce texte et appellent à son retrait. La CGT demande donc l'ouverture de nouvelles négociations.

Pour toutes ces raisons, la CGT ne participera à ce simulacre de dialogue social.

Il serait grand temps, pour ce Ministère, de mettre fin à ces procédés malsains pour porter les réformes ultra libérales de ce gouvernement et ce, dans l'intérêt du commun et non de quelques-uns.

Paris, le 09 octobre 2019